



ALVES frères

1520 avenue de Fonneuve
82000 MONTAUBAN
05.63.66.17.89
contact@a-groupe.fr



E6648
ACCREDITATION
N° 4-0523

DEVIS

M. MEDARD Rémy

Référence : 21G09086
Date : 27/09/2021
Code Client : MEDREM
Interlocuteur : M. MEDARD Rémy
Tel : 06.26.66.28.18
Objet : Réfection couverture

7 rue Pargaminière
31000 TOULOUSE

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Total HT	TVA
1	<u>Travaux de charpente/couverture avec garantie décennale (tuiles NF)</u>					
1.1	<u>Installation</u>					
00001	Demande d'arrêté et droit de voirie (n° de DT à fournir obligatoirement) OBLIGATOIRE POUR LES TRAVAUX SITUÉS EN VILLE Le propriétaire doit déposer une déclaration de travaux auprès des services municipaux. Il devra nous remettre un exemplaire des PRESCRIPTIONS RELATIVES A UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE comportant un numéro de DT.	U	1,0000	368,00	368,00	10
1000	Double transfert, montage et démontage des échafaudages et/ou déplacement engin de levage	U	1,0000	2 442,50	2 442,50	10
10008	Double transfert, montage et démontage échafaudage sur toiture en place avec positionnement de panneaux	U	3,0000	738,10	2 214,30	10
	Constat d'huissier	U	1,0000	550,00	550,00	10
1.2	<u>Charpente/couverture</u>					
35205	Dépose ancienne couverture et stockage des tuiles Canal (50% pour réemploi) - compris couverture en tôle rouge	M²	156,0000	15,70	2 449,20	10
35074	Renfort charpente sans dépose de l'existant	U	1,0000	1 912,70	1 912,70	10
99649	Film de protection écran sous toiture EDILIANS ou similaire perméable à la vapeur 1200g/m² par 24 H (pose et fourniture avec contre-liteaux)	M²	156,0000	8,90	1 388,40	10
10553	Tuiles CANAL à talon neuve en courant - fourniture et pose sur liteaux 3x4 cm	M²	156,0000	23,94	3 734,64	10
15557	Tuiles CANAL ancienne brossées et sondées sur place en chapeau	M²	156,0000	21,84	3 407,04	10
15559	Crochetage tuiles CANAL sur l'ensemble de la couverture y compris bas de pente obligatoire	M²	156,0000	3,63	566,28	10
30138	Couloir en zinc	MI	36,0000	50,40	1 814,40	10
40112	Contre-solin zinc et scellement à la chaux	MI	36,0000	29,85	1 074,60	10

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Total HT	TVA
10059	Traitement des rives - pose et fourniture (doublis tuile canal à la chaux)	MI	7,5000	34,21	256,58	10
40116	Solin en zinc avec contre-solin et étanchéité (enduit de propreté à la chaux sur 15 cm)	MI	14,0000	46,88	656,32	10
10272	Faîtage à la chaux - Pose et fourniture	MI	9,0000	45,70	411,30	10
30148	Gouttière en zinc de 33 avec boudin de 18 mm sur crochet Toulouse - pose et fourniture (compris fonds, crochets et naissances)	MI	25,5000	40,86	1 041,93	10
30005	Écharpes soudées	U	4,0000	56,88	227,52	10
30156	Descente en zinc en Ø 100	MI	12,0000	36,15	433,80	10
40113	Retour de cheminée en zinc (petit modèle)	U	3,0000	335,00	1 005,00	10
1.3 Fenetre de toit						
33030	Fourniture et pose d'une fenêtre de toit patrimoine avec meneau VELUX GGL 55x78 vitrage tout confort avec raccordement d'étanchéité - Pose et fourniture compris dépose ancienne fenêtre	U	2,0000	813,00	1 626,00	10
33013	Fourniture et pose d'une fenêtre de toit patrimoine avec meneau VELUX GGL 78x98 vitrage tout confort avec raccordement d'étanchéité - Pose et fourniture compris dépose ancienne fenêtre	U	2,0000	904,00	1 808,00	10
1.4 Cheminées						
1.4.1 Souche de cheminée N°1						
	Préparation support cheminée mitoyenne	U	1,0000	235,00	235,00	10
60035	Démolition souche de cheminée menaçante contre mur voisin	U	1,0000	871,50	871,50	10
	Raccord toiture chevêtres existant	U	1,0000	121,00	121,00	10
20029	Enduit mur au mortier de chaux finition talochée (cheminée mitoyenne)	U	1,0000	598,10	598,10	10
1.4.2 Souche de cheminée N°2 et N°3						
	Préparation support cheminée mitoyenne	U	2,0000	235,00	470,00	10
20029	Enduit souche de cheminée au mortier de chaux finition talochée (cheminée mitoyenne)	U	2,0000	738,10	1 476,20	10
1.4.3 Scouhe de cheminée N°4						
	Préparation support cheminée mitoyenne	U	1,0000	235,00	235,00	10
20029	Enduit souche de cheminée au mortier de chaux finition talochée (cheminée mitoyenne)	U	1,0000	738,10	738,10	10
1.4.4 Souche de cheminée N°5 et N°6						
60035	Démolition souche de cheminée contre mur immeuble	U	2,0000	610,50	1 221,00	10
	Raccord toiture chevêtres existant	U	2,0000	121,00	242,00	10
Total HT Travaux de charpente/couverture avec garantie décennale (tuiles NF)					35 596,41	

Total HT	35 596,41 €
Total TVA 10,00 %	3 559,64 €
Net à Payer	39 156,05 €

Devis arrêté à: trente-neuf mille cent cinquante-six euros et cinq cents

Modalités de paiement : Acompte de 30 % à la commande, soit: 11 746,82 € TTC

L'entreprise souscrit au contrat d'Assurance Décennale et Responsabilité Civile Professionnelle du Bâtiment N° 41512209F0001 auprès de GROUPAMA
(Couverture géographique : France).

Devis réalisé à titre gracieux.

Fait à Montauban en deux exemplaires le 27/09/2021

Accepté à le / /
Signature du client

Lu et approuvé, bon pour commande, devis reçu avant exécution des travaux.

Vu les conditions Générales.

La TVA et autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions législatives et / ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

ATTESTATION SIMPLIFIEE

1 - IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom & Prénom : **M. MEDARD Rémy**Adresse : **7 rue Pargaminière** Commune : **TOULOUSE** CP : **31000**

2 - NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel
 ☐ immeuble collectif
 ☐ appartement individuel
 ☒ autre
 (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
- ☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : Commune : CP :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) :

3 - NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
- ☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants : **Cochez les cases correspondant aux éléments affectés**
- ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
- ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques
- ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
- ☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
- ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
- ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

4 - CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

1 : Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés.

Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

2 : Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1

Fait à , le / /

Signature du client ou de son représentant :